

10 Faits divers & Justice

Viol sur mineure

Il abuse d'une gamine de 5 ans pour tester sa virilité !

AEE

Libreville/Gabon

LE surveillant du Collège d'enseignement secondaire (CES) du Centre, Guy Daniel Nguimbi Dibouenzi, est dans de sales draps, il serait rendu coupable de viol sur une gamine de 5 ans. Après une garde à vue à la Brigade de gendarmerie Sud du camp Roux, l'intéressé a été déféré à la prison centrale de Libreville.

Les faits se seraient déroulés, jeudi dernier, dans le bureau de Guy Daniel Nguimbi Dibouenzi, enseignant de formation. Le mis en cause, âgé de 50 ans, explique qu'il a commis cet acte abominable pour tester sa virilité! En effet, ce père de famille de cinq enfants, dont deux grandes filles de 18 et 22 ans, raconte que, depuis plusieurs mois, son sexe ne se met plus en érection. Une forte consommation de médicaments prescrits par son médecin-traitant, suite à un mal dont il souffre depuis longtemps serait, explique-t-il, à l'origine de cette défaillance. Ainsi, par peur d'être moqué par des femmes mûres au cas où...

il a choisi une jeune innocente pour faire son test de virilité.

Poursuivant sa narration des faits, Nguimbi Dibouenzi raconte, étonnamment impassible : « Il était 10 heures, lorsque je suis sorti de mon bureau pour prendre de l'air dehors, notamment à proximité de l'étal où vend la maman de la petite, avec qui je me suis d'ailleurs familiarisé. L'enfant jouait juste à côté. Je l'ai attiré discrètement dans mon bureau et je lui ai demandé de me caresser le sexe. A ce moment précis, mon pénis s'est mis en érection. Au vu de cela, j'ai soulevé l'enfant, lui ai enlevé son slip et l'ai posée sur mes cuisses avant de passer à l'acte. Je n'ai mis que quelques petites minutes environ, avant d'éjaculer. »

Ces propos sont malheureusement corroborés par le certificat médical établi à l'initiative des parents de la victime. En effet, le constat du médecin montre qu'il y a bien eu pénétration. Résultat des courses : 10 jours d'ITT (incapacité temporaire de travail) pour l'enfant. Et que dire des dommages, aussi bien physiologiques que psychologiques ?



Guy Daniel Nguimbi Dibouenzi, le violeur présumé.

FAITS TRÈS GRAVES•

Toujours est-il qu'après avoir assouvi sa libido, Guy Daniel Nguimbi affirme, toujours très serein, qu'il a demandé à la victime de garder le silence. Pour toute contrepartie, il lui a offert des friandises, avant de la laisser partir.

Malheureusement pour lui, la gamine n'aura pas tenu parole car, une fois revenue auprès de sa maman, elle s'est mise à tout lui raconter.

Par la suite, la mère de la petite, dont on peut aisément deviner l'indignation, surtout du fait du rapport de confiance tissé avec le surveillant du collège, informe le responsable de l'établissement du problème. Le mis en cause est donc convoqué, pour s'expliquer sur cette affaire embarrassante.

Les faits étant très graves, la gendarmerie est, à son tour, saisie par le principal du CES du Centre pour ouvrir une enquête.

Présenté devant le parquet de Libreville vendredi dernier, le suspect a été, après audition, placé sous mandat de dépôt à la prison centrale, en attendant son procès.

Faits d'ailleurs

Un bébé abandonné en pleine rue

Un bébé a été retrouvé abandonné dans un sac sur le bord de la route dans la province de Shan-tou (Chine). Ce sont des riverains qui, intrigués par les cris, l'ont découvert et ont alerté les secours. En attendant leur arrivée, ils ont pris en charge le nourrisson et l'ont débarrassé des insectes qu'il avait sur le corps mais également dans la bouche. L'enfant avait également des piqûres d'insectes sur tout le corps. Le nouveau-né a ensuite été transporté à l'hôpital où il s'y trouve toujours. Les enquêteurs étudient la vidéosurveillance de la ville pour tenter d'identifier le ou les personnes qui ont abandonné l'enfant.

Il fouette son fils de 14 ans avec un fil électrique

Pour punir son fils, un homme de 34 ans l'a fouetté à plusieurs reprises avec un fil électrique au domicile familial situé à Saint-Gilles (France). Le jeune homme, âgé de 14 ans, a eu le corps martyrisé par les blessures et s'est vu prescrire 10 jours d'ITT (Incapacité temporaire de travail). La maman, également victime quotidiennement de violences conjugales, a décidé de porter plainte à la gendarmerie. L'enquête a révélé que le trentenaire s'en prenait régulièrement à sa femme et ses 4 enfants, âgés de 2 à 14 ans. Le tribunal de Nîmes a décidé de le maintenir en détention provisoire en attendant son procès.

Poignardée à mort devant sa fillette

A Genk (Belgique), Luana Romagnoli, 25 ans, sortait d'un appartement avec son ami et sa fille, âgée de 3 ans, lorsqu'elle a croisé son ex-compagnon, âgé de 31 ans, et la nouvelle petite-amie de ce dernier, âgée de 23 ans. Poignardée à plusieurs reprises au visage et au cou, Luana est morte sur place des suites de ses blessures. Son ancien concubin Emrah T et son actuelle compagne ont été placés en garde à vue. Le service d'aide aux victimes tente de trouver une solution d'accueil à la fillette.

Activement recherchée après avoir poignardé à mort sa petite-fille

A Colton (Etats-Unis), une femme, âgée de 43 ans, a poignardé sa fille et ses deux petites filles, âgées de 18 mois et de 5 ans. La plus petite des fillettes est morte sur le coup. Sa grande-sœur et sa maman sont dans un état grave. La grand-mère est activement recherchée.

Rassemblés par JNE

Incendie au quartier Avéa (Libreville)

Une maison d'habitation ravagée par les flammes



La maison de Nguema Mengome partie entièrement en fumée.



Les sapeurs-pompiers à l'œuvre.

JNE

Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence a ravagé une maison d'habitation, samedi dernier, en fin de matinée, au quartier Avéa (deuxième arrondissement de Libreville), causant d'importants dégâts matériels.

Selon les témoignages recueillis sur le lieu du sinistre, alors que la maison était vide de ses occupants, partis vaquer à leurs activités quotidiennes - aucune victime humaine n'est donc à déplorer -, l'incen-

die s'est déclaré dans une chambre, avant de totalement embraser le logement, menaçant même de se propager aux cases environnantes.

Des voisins ayant ainsi vu naître le foyer de feu à travers une épaisse fumée sortant de la toiture de la maison sinistrée, ont immédiatement alerté les sapeurs-pompiers. Mais en attendant l'arrivée des soldats du feu, ils se sont armés de récipients pour tenter de combattre le feu. Certains avaient même déjà commencé à mettre leurs effets en lieu sûr, pour parer à toute éven-

tualité.

L'ORIGINE DU FEU ENCORE INCONNUE•

Le propriétaire de l'habitation en flammes, Marcellin Nguema Mengome, parti se faire coiffer, ne réalisera le drame que quelques minutes plus tard, de retour chez lui. La violence des flammes est telle qu'il ne lui était même plus possible d'accéder à sa maison pour sauver ce qui pouvait l'être encore l'être. « On n'a plus rien (...) On n'a tout perdu. Tout est parti en fumée : effets, documents et même l'argent que j'avais mis de côté pour la célébration d'un retrait de

deuil au village dans quelques semaines », nous a confié, en larmes, l'infortuné père d'une famille nombreuse.

« Je ne sais même pas où nous allons passer la nuit, ni ce que nous allons manger », a poursuivi M. Nguema Mengome, dépité de voir le fruit de ses longues années de labeur partir en fumée. Arrivés quelque temps après sur le lieu du sinistre, les sapeurs-pompiers ont trouvé la maison presque entièrement consumée. Les soldats du feu se sont tout de suite attelés à stopper la propagation des flammes à

d'autres maisons, et à anéantir tout foyer d'incendie pour éviter toute réapparition des flammes. Quant à l'origine de l'incendie, elle demeure encore inconnue. Et pour cause, Marcellin Nguema Mengome affirme que la chambre d'où est parti le feu n'était pas habitée et ne contenait donc ni installation électrique, ni produits inflammables comme bouteille de gaz, bougie, boîtes d'allumettes...

Aussi, l'enquête en cours s'efforcera-t-elle de définir les causes de ce feu qui prive désormais d'un toit toute une famille.